

Rethel, le mercredi 25 mars 2020

Message de l'Agent comptable

Informations complémentaires sur les avis aux familles

Vous avez reçu récemment par mail un avis aux familles rectificatif, prenant en compte la remise d'ordre jusqu'aux congés d'Avril.

**Lycée polyvalent
Paul Verlaine**

Affaire suivie par
Chantal Destrumelle
Agent comptable

Téléphone :
03.24.39.50.30

Fax :
03.24.39.50.38

Courriel :
ce.0080039z@ac-reims.fr

19, rue Normandie Niémen
BP 5134
08300 RETHEL

- Vous avez déjà réglé, vous n'avez plus rien à régler. La somme que le lycée a perçu en trop sera soit déduite du prochain trimestre, soit remboursée si votre enfant devient externe au 3 e trimestre, quand l'activité redeviendra normale.
- Pour les familles qui ont effectué un second versement, (alors qu'il n'y avait pas lieu) nous avons rejeté le virement. Votre compte sera crédité dans quelques jours
- Vous n'avez encore rien réglé, alors vous pouvez régler le montant figurant sur cet avis rectificatif, cela évitera les rappels.
- Cet avis rectificatif, vous informe que vous allez toucher des bourses. Ces dernières vous seront versées dès que possible sur le RIB que vous nous avez fourni.

Le personnel de l'établissement est en confinement, de ce fait, vous ne pouvez pas joindre le lycée par téléphone, car la plupart du personnel est en télé travail.

Nous faisons tout notre possible afin d'entretenir le lien avec les familles, ce qui est difficile en télé travail. Nous ferons tout notre possible afin de verser les bourses avant le 15 avril 2020, mais il faut savoir que tous les services, y compris ceux du rectorat et du trésor public sont en effectif réduit ou en télé travail. Nous ne maîtrisons pas les délais de virement des bourses qui passent par le trésor public et tout est sous forme dématérialisée.

J'espère avoir répondu à vos différents questionnements.

Chantal Destrumelle, Agent Comptable